

Le Service Social International appelle à une action ferme et coordonnée pour suspendre toutes les adoptions internationales en provenance d'Haïti

La situation actuelle en Haïti est critique et soulève de nombreuses inquiétudes. Des gangs lourdement armés ont étendu leur territoire et contrôlent désormais des communautés comptant plus de deux millions de personnes, selon les estimations des Nations Unies¹, principalement des femmes et des enfants vivant dans un contexte d'exécutions extrajudiciaires et de violences sexuelles fréquentes. Ces dernières années, le Service Social International (SSI) a suivi de près la situation des enfants et des familles. Cette situation, qui était déjà dramatique, s'est en effet considérablement détériorée, comme l'a confirmé RAPHA International², membre du réseau du SSI en Haïti. De nombreux rapports régionaux et internationaux indiquent que le pays est confronté à une crise pluridimensionnelle.³

Dans ce contexte d'escalade de la violence, d'instabilité et de difficultés extrêmes, de nombreuses familles ont été contraintes de fuir pour leur propre sécurité⁴, tout comme certains professionnels chargés de fournir des services de base aux familles et aux enfants dans le besoin, qui ont dû abandonner leur lieu de travail et chercher refuge. De nombreuses organisations humanitaires ont en effet fermé leurs abris.⁵ Pour des raisons évidentes, il est actuellement fortement déconseillé de se rendre en Haïti.

Comme il l'a déjà fait par le passé⁶, le SSI déconseille fortement de procéder à des adoptions internationales (AI) en provenance d'Haïti, car aucune AI ne doit avoir lieu dans une situation d'urgence, que ce soit en cas de conflit (armé), de catastrophe naturelle ou de déplacement considérable de personnes.

Ces situations constituent en effet un terrain propice aux pratiques illicites, notamment en raison de l'absence de transparence, de contrôle adéquat et de surveillance. Toute situation d'urgence rend très «difficile, voire impossible, de veiller au respect des garanties et des procédures de la Convention»⁷, comme la mise en œuvre efficace du principe de subsidiarité et la vérification de la situation personnelle et familiale des enfants. Selon les recommandations internationales⁸, la priorité doit être donnée à la sécurité des enfants ainsi qu'aux efforts de recherche et de réunification des familles. À cet égard, le SSI souhaite souligner l'importance de réorienter concrètement les efforts pour soutenir les initiatives visant à renforcer la capacité locale à entreprendre des processus de réintégration familiale (voir [le Guide technique du SSI et de RAPHA pour la réintégration familiale en Haïti](#), publié en anglais en juillet 2023) et garantir que les familles dans le besoin reçoivent un soutien adéquat.

¹ Voir <https://www.reuters.com/news/archive/haiti>.

² Pour de plus amples informations sur les membres du réseau du SSI, voir <https://iss-ssi.org/?lang=fr>.

³ Voir notamment [l'Organisation des États américains; l'appel à l'action du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies; l'UNICEF et Save the Children](#).

⁴ Voir notamment [le Rapport 2023 de l'UNICEF sur la situation humanitaire](#).

⁵ Information fournie par RAPHA International, membre du réseau du SSI (mai 2023).

⁶ Par exemple [la fiche d'information du SSI sur l'Ukraine](#), mars 2022; la Déclaration du SSI sur le tremblement de terre de 2010 en Haïti.

⁷ Fiche de synthèse n° 2, notes de bas de page 5 et 6, [Boîte à outils de la HCCH pour la prévention et la lutte contre les pratiques illicites en matière d'adoption internationale](#).

⁸ Boîte à outils de la HCCH, [Fiches de synthèse](#) ; Guide de bonnes pratiques n° 1, paragraphe 502 et annexe 9 ; Lignes directrices des Nations Unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants, chapitre IX.

De ce fait, bien que certains pays semblent continuer à effectuer des AI, de plus en plus d'États d'accueil ont cessé d'effectuer des AI en provenance d'Haïti, notamment [la France](#), [l'Irlande](#), l'Italie⁹, [les Pays-Bas](#), [le Royaume-Uni](#), [l'Écosse](#), [l'Espagne](#)¹⁰ et [la Suisse](#).

Le SSI salue la position de ces États d'accueil et exhorte les autres États à adopter la même approche. En effet, comme cela a été souligné à plusieurs reprises¹¹, **une approche ferme et coordonnée de la suspension des AI est de la plus haute importance pour prévenir les pratiques d'adoption illicites ainsi que l'exercice d'une pression injustifiée sur un pays fragile.**

Pour de plus amples informations, veuillez contacter info@iss-ssi.org.



Jean Ayoub, Directeur général du SSI

Au nom du réseau du SSI

⁹ Communication du SSI/CIR reçue de la CAI en juillet 2023.

¹⁰ Selon les [dernières données](#) fournies par le gouvernement catalan, des AI en provenance d'Haïti ont toujours lieu en Catalogne.

¹¹ Voir par exemple la [fiche d'information du SSI sur l'Ukraine](#), mars 2022.